



CSLA | AAPC

Canadian Society of Landscape Architects
Association des architectes paysagistes du Canada



Hapa Collaborative & Anchor QEA

Directeur général

Profil de direction présenté par

THE
DISCOVERY
GROUP

Faire progresser l'art, la science et la pratique de l'architecture de paysage.

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est une organisation d'adhérents sans but lucratif qui a pour objet de faire progresser l'art, la science et l'exercice de l'architecture de paysage.

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est la voix de la profession et un défenseur de ses membres sur des questions telles que la revitalisation urbaine, le patrimoine culturel, le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques.

Les architectes paysagistes favorisent des approches multidisciplinaires et fondées sur la collaboration pour la création de véritables environnements humains agréables et pour la durabilité des écosystèmes naturels et des endroits spéciaux. En combinant la science à l'art, la profession offre des connaissances et une conception créative de ses processus de planification et de développement. Elle répond aux besoins de la société, favorise le respect des valeurs à une échelle plus vaste du paysage et de l'environnement et elle réduit à un minimum les répercussions sur les systèmes naturels.

L'heure est à l'architecture de paysage.

Les architectes paysagistes préconisent une approche collaborative et multidisciplinaire pour la création de milieux conviviaux et sécuritaires, et pour assurer la pérennité des écosystèmes naturels et particuliers. Alliant l'art à la science, la profession apporte une vision créative et novatrice aux processus de développement et de planification.

Les enjeux comme les changements climatiques, la perte de la biodiversité, l'urbanisation, la santé et l'équité exigent une compréhension multidisciplinaire de la planification et de la conception, ainsi que des principes de gestion. L'expertise et les stratégies interdisciplinaires et transversales des architectes paysagistes doivent faire partie des solutions novatrices aux défis mondiaux. Le nombre croissant de projets multidisciplinaires dirigés par des architectes paysagistes démontre la qualité du leadership des architectes paysagistes.

Après une période de croissance significative et de succès fondamentaux, l'AAPC recherche un nouveau **directeur général** (DG) pour diriger et gérer la mise en œuvre de la mission, des priorités stratégiques et opérationnelles, ainsi que des services et programmes de l'AAPC. Le DG est le gestionnaire corporatif senior de l'AAPC et assure la direction du personnel et conseille le conseil d'administration, les comités nationaux, les associations constituantes et les membres. Le titulaire du poste est chargé d'assurer la gestion et la coordination globales, efficaces et efficientes de l'administration, des finances, des services, des programmes, des communications, des activités et des affaires de l'AAPC.

Il s'agit d'une occasion rare et intéressante pour un dirigeant expérimenté de :

- Tracer la voie future de cette importante profession à un moment charnière;
- S'associer à une classe professionnelle créative et agréable;
- Faire progresser la profession d'architecte paysagiste;
- Diriger une organisation pleinement opérationnelle, organisée, bien gérée et prête à se développer;
- Promouvoir la beauté, la performance écologique et les expériences de nos environnements de vie verts;
- Créer un environnement permettant au conseil d'administration de donner le meilleur de lui-même au service des membres qu'il représente.

Informations pour les candidats

Cette recherche est menée par Christoph Clodius, du Discovery Group. Pour postuler ou obtenir plus d'informations, veuillez contacter Christoph Clodius à l'adresse christoph@thediscoverygroup.ca.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage êtes intéressés ou curieux, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition pour toute question ou demande d'information !

Calendrier et processus de candidature :

Toutes les candidatures doivent être reçues avant le 30 mars 2026. Veuillez postuler en envoyant un seul document contenant à la fois une lettre de motivation/une lettre d'intérêt et un CV.

Le départ prévu du directeur général sortant aura lieu à l'automne 2026 afin de permettre une transition réussie, en étroite collaboration avec le nouveau directeur général et le conseil d'administration.

Rémunération et avantages sociaux :

Le directeur général retenu peut s'attendre à un salaire de départ compris entre 130 000 et 160 000 dollars. Les avantages sociaux comprennent une couverture médicale et dentaire étendue, un programme de retraite avec cotisation de contrepartie, un horaire flexible incluant des vacances et des jours de fermeture supplémentaires pendant les vacances d'hiver.

Lieu de travail et langues :

Il s'agit d'un poste entièrement à distance, à domicile, car l'AAPC ne dispose pas de bureaux dédiés. Le directeur général devra être capable de gérer et de travailler dans tous les fuseaux horaires du Canada, car le personnel, le conseil d'administration et les membres sont répartis dans tout le pays. L'AAPC prend en charge les frais liés à Internet, au téléphone portable, aux fournitures de bureau à domicile et aux déplacements professionnels.

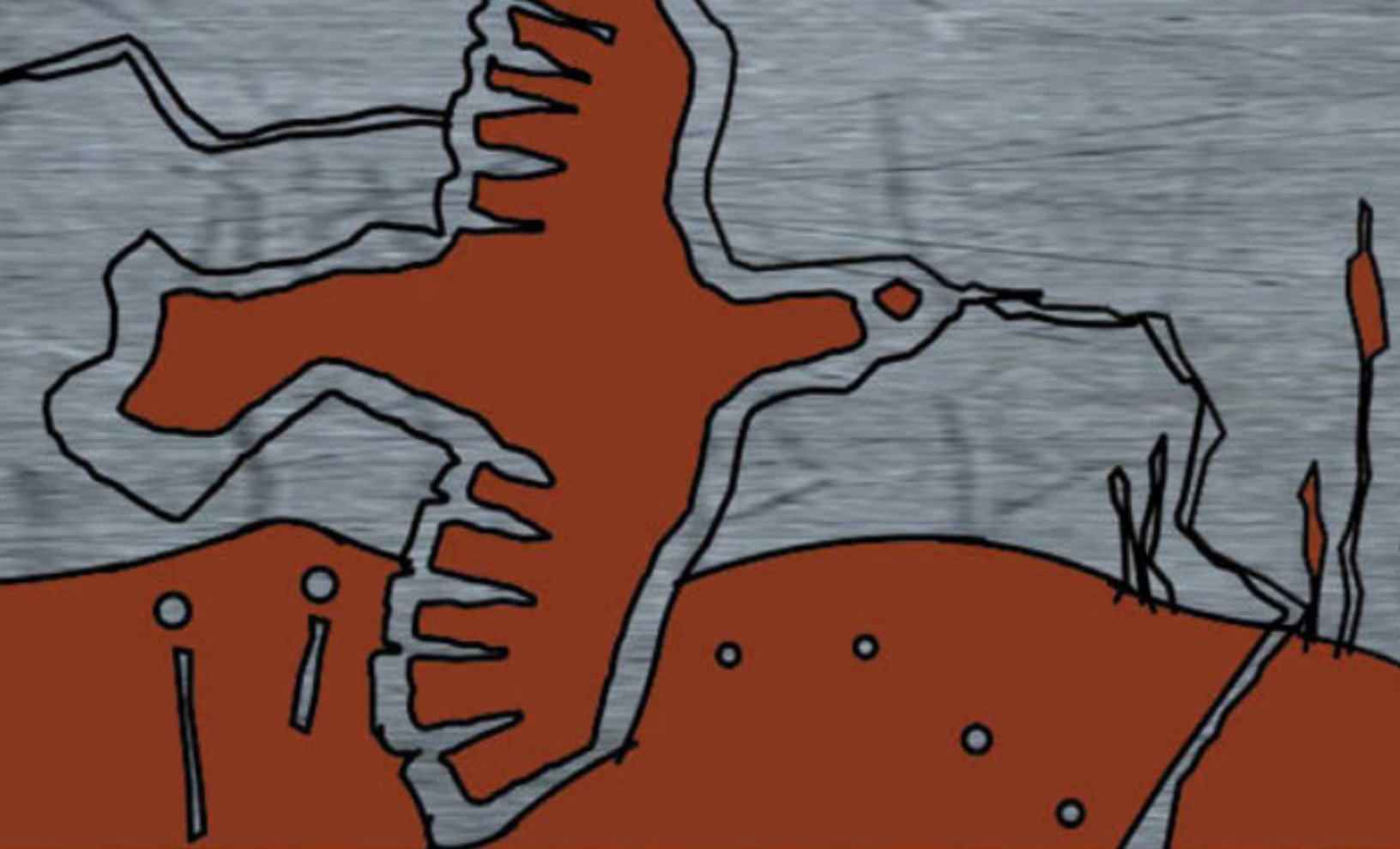
L'AAPC privilégie fortement les candidats possédant une compétence professionnelle complète dans les deux langues officielles. Toutefois, les candidats intéressés qui ne possèdent pas cette compétence sont tout de même encouragés à postuler et à explorer les possibilités.

Diversité, équité et inclusion :

Nous croyons que l'inclusion est une priorité de la plus haute importance, non seulement pour la société dans son ensemble, mais aussi pour la profession d'architecte paysagiste. L'une des valeurs fondamentales de la [Charte canadienne du paysage](#) est de prendre en considération toutes les personnes.

Les événements récents nous rappellent qu'il reste beaucoup à faire, et de toute urgence. Ils nous rappellent également que nous avons tous la responsabilité d'agir pour apporter des changements positifs. Contribuons à la solution pour créer une société juste.

- Lire la [déclaration de l'AAPC sur l'inégalité et l'injustice](#)
- Consulter la [page de ressources](#)



Reconnaissance territoriale :

L'AAPC reconnaît que le travail de l'Association et de ses membres s'effectue sur les territoires traditionnels et ancestraux des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous affirmons les droits inhérents, les droits issus de traités historiques et modernes, ainsi que les revendications territoriales des peuples autochtones sur l'ensemble de ce territoire. Nous honorons leurs précieuses contributions passées, présentes et futures en tant que gardiens de ces terres, et reconnaissons que l'histoire et l'avenir des peuples autochtones font partie intégrante des paysages que nous façonnons aujourd'hui.

L'AAPC s'engage à faire progresser la réconciliation en défendant les systèmes de connaissances, les perspectives et les valeurs autochtones dans le cadre des activités de notre association et dans la pratique de l'architecture de paysage. Nous encourageons tous ceux qui s'engagent à nos côtés à reconnaître les torts qui ont été causés, à réfléchir à l'histoire des terres qu'ils occupent et à prendre des mesures pour favoriser un avenir fondé sur le respect, la réciprocité et le partenariat avec les peuples et les communautés autochtones.

À propos de la profession

Qu'est-ce que l'architecture de paysage?

L'architecture de paysage concerne la conception, la planification, la gestion et la préservation du territoire. Le travail des architectes paysagistes porte sur la conception d'espaces publics, de structures et de points d'intérêt extérieurs. L'objectif est la création d'espaces attrayants d'un point de vue social, environnemental et esthétique en tenant compte des conditions préexistantes du paysage sur les plans social, écologique et géologique. Les œuvres des architectes paysagistes nous entourent tant dans la forme que dans la fonction du territoire : aménagement urbain, planification de sites, gestion des eaux pluviales, urbanisme, rénovation urbaine, planification des parcs, des lieux de loisirs, des infrastructures vertes, plans directeurs et conception des espaces et des lotissements résidentiels.

Les professionnels de l'architecture de paysage sont des « architectes paysagistes ».

À propos de l'Association des architectes paysagistes du Canada

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) a pour objet de faire progresser l'art, la science et l'exercice de l'architecture de paysage.

Depuis sa fondation en 1934, l'AAPC a œuvré à la sensibilisation du public et à l'appréciation de l'architecture de paysage, ainsi qu'à la vitalité de la profession au Canada et dans le monde. L'AAPC se consacre à faire avancer l'art, la science et la discipline de l'architecture du paysage.

Au nom des 3200 membres (architectes paysagistes et étudiants en architecture de paysage), l'AAPC doit :

- promouvoir et accroître la notoriété de la profession au Canada;
- promouvoir la profession, notamment en matière de réaménagement urbain, de développement durable, de patrimoine naturel et culturel, de réconciliation, d'équité, de restauration de paysages sains, de santé et de changement climatique; mettre en évidence la profession en soulignant les réalisations des architectes paysagistes;
- assurer l'avenir de la profession en offrant des possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que des outils et des ressources professionnels;
- agréer les programmes d'architecture de paysage, et soutenir la recherche et l'éducation.



Vision

Une profession qui offre une expertise de pointe appréciée des trois ordres de gouvernement et de la société en général, et qui propose des aménagements collectifs novateurs pour assurer la pérennité et la prospérité des collectivités.

Mission

Fournir un soutien et des ressources à nos membres, promouvoir la profession, proposer des solutions aux défis actuels et à venir, et démontrer la valeur de l'architecture de paysage.

Valeurs

Faire progresser la profession

L'AAPC s'engage à renforcer la notoriété de la profession et à promouvoir l'innovation en favorisant l'expertise, l'ingéniosité du design et l'avancement de la recherche. À l'affût des occasions, l'AAPC élabore des stratégies pour répondre aux changements environnementaux naturels et anthropiques d'aujourd'hui. L'AAPC cherche à établir des collaborations avec les constituantes et d'autres partenaires dans le cadre de son mandat.

Donner l'exemple

Les programmes, activités et initiatives de l'AAPC visent la bonne gestion et la durabilité de l'environnement. Selon l'AAPC, il est important d'adopter une perspective environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans tous les aspects de nos travaux.

Responsabilité financière

L'AAPC est responsable des programmes qu'elle offre à ses membres, de leur efficacité et de leurs coûts. Elle est responsable sur le plan financier et maintient une vision à long terme de ses obligations financières.

Zones des missions :

- Changements climatiques
- Réconciliation
- Justice, équité, diversité et inclusion
- Paysages culturels et de patrimoine
- Solutions basées sur la nature

Conseil d'administration et gouvernance :

L'AAPC est dirigée par un conseil d'administration représentant neuf associations provinciales, territoriales et régionales (voir ci-dessous), ainsi que par un comité exécutif élu composé d'un président, d'un président élu, d'un ancien président et d'un président du comité des finances et de la gestion des risques (comité exécutif).

Les bénévoles qui contribuent à l'AAPC constituent un atout précieux pour l'organisation et participent à plus d'une douzaine de comités, groupes de travail, conseils et groupes d'action afin de faire progresser la profession. L'AAPC compte quatre employés à temps plein et ses revenus, provenant principalement des cotisations des membres, s'élèvent à 1 million de dollars.

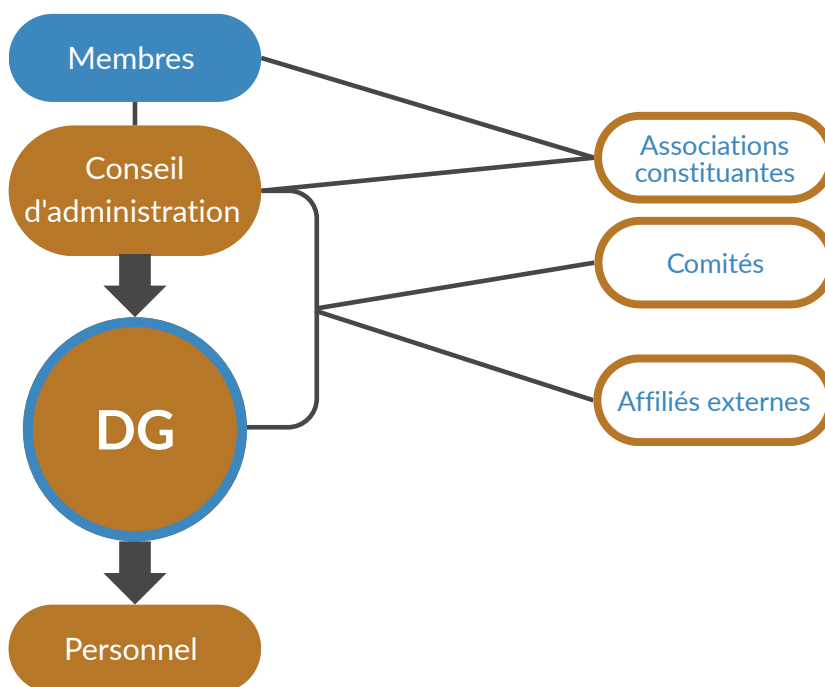
La série de documents de gouvernance de l'AAPC est disponible [ici](#).

Associations constituantes

L'AAPC est au service des architectes paysagistes à toutes les étapes de leur carrière et travaille en étroite collaboration avec les neuf associations qui la composent et une multitude d'organisations partenaires. Les associations constituantes sont les suivantes :

- NWTALA – Northwest Territories Association of Landscape Architects;
- NuALA – Nunavut Association of Landscape Architects;
- BCSLA – British Columbia Society of Landscape Architects;
- AALA – Alberta Association of Landscape Architects;
- SALA – Saskatchewan Association of Landscape Architects;
- MALA – Manitoba Association of Landscape Architects;
- OALA – Ontario Association of Landscape Architects;
- AAPQ – Association des architectes paysagistes du Québec;
- APALA – Atlantic Provinces Association of Landscape Architects.

L'écosystème AAPC





Plan stratégique 2026 – 2029

L'AAPC ratifiera son nouveau plan stratégique lors de son assemblée générale annuelle en avril. Ce plan est disponible en ligne [ici](#) (LIEN). Le travail de l'AAPC au cours des trois prochaines années s'articule autour de trois priorités stratégiques :

#1 : Renforcer le leadership et la gouvernance à l'échelle nationale

- 1.1 Soutenir les associations constituantes et s'adapter aux nouveaux modes de gouvernance
- 1.2 Planifier la relève à l'AAPC
- 1.3 Améliorer l'efficacité opérationnelle
- 1.4 Mettre en œuvre les plans d'action des comités, groupes d'étude et groupes de travail de l'AAPC

#2: Assurer l'avenir de la profession

- 2.1 Accroître et diversifier la main-d'œuvre en architecture de paysage
- 2.2 Plan pour le centenaire de l'AAPC en 2034
- 2.3 Améliorer le perfectionnement professionnel et la sensibilisation

#3: Promouvoir l'architecture de paysage

- 3.1 Renforcer l'engagement du gouvernement
- 3.2 Établir des partenariats avec des professions et des organisations apparentées

Plus de ressources :

- [La définition officielle d'architecte paysagiste de la Fédération internationale d'architecture de paysage](#)
- [Conseil d'accréditation en architecture de paysage \(CAAP\)](#)
- [Apprenez-en davantage sur les étapes marquantes de l'histoire de la profession](#)

À propos du rôle :

L'AAPC recherche un directeur général à temps plein pour rejoindre son équipe. Le directeur général est engagé par le conseil d'administration, auquel il rend compte et par lequel il est évalué, principalement par l'intermédiaire du président, du président élu, du président sortant et du président du comité des finances et de la gestion des risques (comité exécutif).

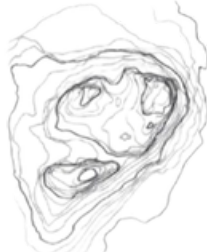
Le DG supervise le personnel permanent et contractuel, ainsi que les consultants, selon les besoins. En collaboration avec le Gestionnaire, Promotion et initiatives stratégiques, le directeur général participe à titre d'office aux comités, groupes de travail et groupes d'action de l'AAPC et rend compte de manière informelle aux présidents de ces comités. À l'heure actuelle, le DG supervise directement trois employés permanents :

- Gestionnaire, Promotion et initiatives stratégiques
- Agente, Prix, honneurs et gestion des événements
- Coordonnatrice des communications et des projets spéciaux

Fonctions et responsabilités

Leadership :

- Fournit au conseil d'administration les informations dont il a besoin pour gouverner efficacement, prendre des décisions éclairées et contrôler les performances globales de la société dans la réalisation des objectifs approuvés.
- Assume les fonctions et les responsabilités de secrétaire du conseil d'administration et veille à ce que toutes les tâches administratives et de secrétariat soient accomplies pour le conseil et les comités, et à ce que toutes les délibérations et transactions soient consignées : rédige les ordres du jour du conseil d'administration et du comité exécutif, rédige les documents d'accompagnement, consigne les procès-verbaux et assure le suivi des décisions du conseil.
- Conseille le conseil d'administration, en identifiant, évaluant et informant le conseil d'administration sur les questions opérationnelles, de gouvernance et externes qui pourraient affecter l'organisation et la profession. Collabore avec le conseil d'administration pour s'assurer qu'il se concentre sur les questions clés et qu'il est hautement fonctionnel et efficace.
- Soutient les comités, les groupes de travail et les groupes de réflexion du conseil d'administration en leur fournissant des ressources humaines, des informations et une coordination, y compris la responsabilité directe des comités permanents suivants et d'autres comités créés :
 - Conseil d'agrément en architecture de paysage
 - Collège des fellows
 - Comité des finances et de la gestion des risques
- Veille au respect des obligations légales, réglementaires et fiduciaires en tant qu'association professionnelle nationale à but non lucratif.
- Donner des orientations au personnel sur les priorités, la coordination des activités et la mise en œuvre des directives.
- Formuler et/ou recommander des politiques au conseil d'administration.
- Agir à titre de responsable des élections pour l'AAPC.
- Gérer les exigences légales relatives aux assemblées générales annuelles et aux assemblées extraordinaires.



Adhésion :

- Renforce la valeur de l'adhésion grâce à des services, des ressources, des possibilités de développement professionnel et des programmes de reconnaissance (par exemple, des prix, des bourses) et guider la création et la mise en œuvre de stratégies de communication et de marketing auprès des membres, en démontrant l'intérêt de rester membre.
- Veille à ce que les déclarations de renouvellement annuel de l'adhésion soient coordonnées avec les organisations membres et produites en temps utile.
- Distribue les nouveaux certificats d'adhésion et délivre les lettres d'adhésion en règle.
- Répond aux demandes de renseignements et d'informations du public et des membres.
- Représente l'AAPC auprès des membres, des parties prenantes, des représentants du gouvernement, des médias et du public. Assiste aux événements selon les besoins.
- Crée des outils pour les membres axés sur le renforcement de la pratique de l'architecture de paysage, tels que des guides, des normes, etc.

Création d'alliances :

- Établit et entretient des partenariats avec les associations composantes, les universités, les organismes gouvernementaux et les partenaires internationaux.
- Gère le groupe de direction de l'AAPC, composé du conseil d'administration, des présidents des comités nationaux, de la FAPC et des présidents et du personnel des associations composantes.
- Collabore avec le conseil d'administration pour développer et maintenir des alliances qui ont un objectif clair et des buts spécifiques complétant ceux de l'AAPC.
- Assure la liaison ou la représentation auprès d'autres associations ou organisations professionnelles.
- Fait la promotion et coordonne la représentation de l'AAPC lors de réunions et d'événements nationaux et internationaux.
- Administre le Comité directeur de la norme canadienne d'aménagement paysager en collaboration avec l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes, et est responsable du contenu et de la publication de la norme canadienne d'aménagement paysager.

Planification financière et gestion des risques :

- Superviser les processus de comptabilité, d'audit et d'information financière.
- Gère les finances, la négociation et la signature des contrats et des accords, ainsi que les risques organisationnels.
- Veille à la mise en place de systèmes administratifs, d'outils numériques et de processus efficaces pour soutenir le personnel et les bénévoles.
- Collabore avec le comité des finances et de la gestion des risques pour préparer un budget stratégique global sur trois ans.
- Identifie et recherche des opportunités de financement pour maintenir ou développer les opérations existantes ou les activités discrétionnaires approuvées par le conseil d'administration.
- Dépense les fonds dans les limites du budget annuel et du plan d'exploitation approuvés par le conseil d'administration.
- Surveille et approuve les dépenses dans le respect des restrictions budgétaires et politiques et coordonne toutes les transactions financières nécessaires au fonctionnement de l'organisation avec le comptable.

- Fournit au conseil d'administration des rapports complets et réguliers sur les recettes et les dépenses de l'organisation.
- Fournit au conseil d'administration des analyses et des recommandations sur les décisions budgétaires qui pourraient avoir un impact positif ou négatif sur les activités ou la sécurité financière de l'AAPC.
- S'assure que le conseil d'administration et l'AAPC disposent d'une couverture d'assurance et de réserves financières appropriées et suffisantes.
- S'assure que l'AAPC se conforme à toutes les exigences légales en matière de rapports.

Gestion opérationnelle :

- Assure la continuité opérationnelle de l'AAPC.
- Gère le processus de planification stratégique de l'AAPC, y compris son élaboration, sa gestion, sa mise à jour, sa mise en œuvre et la présentation de rapports, en veillant à ce que les activités de l'AAPC soient conformes aux priorités stratégiques énoncées.
- Participe à toutes les réunions du conseil d'administration.
- Participe aux réunions des comités, des groupes de travail et des groupes de réflexion.
- Prépare et exécute la correspondance officielle au nom du conseil d'administration.
- Effectue des examens annuels des règlements, des politiques et des procédures de gouvernance et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration.
- Rédige des modifications aux règlements, aux politiques et aux procédures de gouvernance, au besoin.
- Assure la liaison avec l'avocat du conseil d'administration, si nécessaire.
- En collaboration avec le Gestionnaire, Promotion et initiatives stratégiques, superviser la planification, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des travaux stratégiques des comités de l'AAPC et des projets spéciaux, conformément aux directives du conseil d'administration.
- Administre le Conseil d'agrément en architecture de paysage, un conseil indépendant de l'AAPC chargé de l'agrément des programmes universitaires en architecture de paysage au Canada.
- Administre le Collège des fellows, un conseil indépendant de l'AAPC chargé de l'élection des membres.
- Supervise et facilite tous les services aux membres et les programmes de développement, y compris tous les programmes de récompenses, le soutien à la pratique et les initiatives spéciales.
- Agit en tant que gardien du sceau de l'entreprise et de tous les livres, papiers, registres, documents et correspondances officiels de l'AAPC.
- Soutient le président de l'AAPC pendant son mandat.

Planification et gestion des ressources humaines :

- Détermine la structure organisationnelle et les besoins en personnel pour atteindre les buts et objectifs stratégiques de l'AAPC.
- Supervise, encadre et guide les contractuels, tels que le comptable, le traducteur et le rédacteur en chef du magazine LP, ainsi que le personnel permanent suivant :
 - Gestionnaire, Promotion et initiatives stratégiques.
 - Agente, Prix, honneurs et événements.
 - Coordonnateur des communications et des projets spéciaux.
- Supervise la mise en œuvre des politiques, procédures et pratiques en matière de ressources humaines.
- Recrute du personnel et des bénévoles possédant les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour contribuer de manière positive aux buts et objectifs stratégiques de l'AAPC.



- Établit un environnement de travail positif, sain et sûr, conformément à toutes les lois et réglementations applicables.
- Constitue une équipe collaborative, respectueuse et efficace avec les membres du personnel et les employés contractuels.
- Licencie le personnel et les contractuels si nécessaire, en utilisant des procédures appropriées et juridiquement défendables.

Communications et défense des intérêts :

- Supervise et facilite le programme de défense des intérêts en collaboration avec le directeur de la défense des intérêts et des affaires stratégiques.
- Positionne l'AAPC comme une source d'expertise crédible et précieuse grâce à des relations de travail et des partenariats stratégiques avec les médias, les professions connexes, le gouvernement, les organismes de financement et les associations provinciales, territoriales et régionales.
- Porte-parole du mandat, des services, des programmes et de l'expertise de l'AAPC.
- Représente l'AAPC, conformément aux directives du conseil d'administration, au sein de comités/groupes de parties prenantes, ou lors de réunions stratégiques, de forums ou de séances de consultation, de webinaires, de présentations, etc.
- Guide l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication qui élargit la portée et la pertinence de l'AAPC pour les architectes paysagistes, les associations membres, le public, le gouvernement et d'autres professions connexes.
- Supervise les stratégies de communication, notamment le site web, les bulletins d'information, les publications et les médias sociaux, afin de mobiliser les membres et de sensibiliser le public.
- Relit et approuve toutes les communications finales de l'AAPC, y compris le site web, les courriels et les documents d'entreprise.
- Facilite la communication entre le conseil d'administration, les organisations membres et les adhérents.
- Dirige l'organisation du congrès annuel.
- Veiller à ce que les communications soient bilingues (anglais/français) et à ce que les documents de sensibilisation soient inclusifs.

Qualités personnelles recherchées; l'AAPC recherche idéalement :

- Un leader stratégique et politiquement avisé, capable de guider l'AAPC à travers l'évolution, l'innovation et sa prochaine phase de croissance.
- Un bâtisseur de ponts et un rassembleur doté de solides compétences en matière de facilitation et de négociation au sein du conseil d'administration, des comités, des bénévoles, du gouvernement et des partenaires.
- D'excellentes compétences interpersonnelles et une présence positive et engageante.
- Une personne hautement crédible, éthique et professionnelle, capable d'améliorer la réputation de la profession et l'image de l'organisation.

- Une bonne compréhension de la gouvernance et de la réglementation, y compris une expérience de la législation, de la réglementation professionnelle et du travail avec des avocats et des organismes gouvernementaux.
- De solides capacités opérationnelles et administratives, alliant des connaissances financières, un sens de l'organisation et une discipline en matière de processus.
- Une personne indépendante, proactive et autonome, capable de travailler efficacement avec un minimum de supervision et responsable des résultats.
- Excellent jugement et esprit critique, capable de s'adapter rapidement et de résoudre des problèmes complexes.
- Leader compétent et gestionnaire de bénévoles qui motive, inspire, accueille les commentaires et travaille bien avec des personnalités diverses.
- Compétences techniques et esprit créatif, capable de générer des idées solides et de les mettre en œuvre efficacement.

Qualifications et compétences requises :

- Plus de 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans un poste de direction.
- Expérience professionnelle et en matière de leadership significative et pertinente, idéalement dans le cadre d'une association professionnelle ou d'une organisation similaire.
- Connaissance, intérêt ou volonté d'apprendre l'architecture de paysage.
- Capacité à utiliser les logiciels et le matériel de bureau courants.
- Expérience de haut niveau dans une association professionnelle à but non lucratif ou une organisation connexe.
- Solides connaissances en matière de gouvernance et expérience de travail avec des conseils d'administration bénévoles.
- La connaissance de l'architecture de paysage, de l'urbanisme, de l'architecture, du design ou de domaines connexes est un atout.
- Capacité à travailler en collaboration dans un environnement virtuel avec des parties prenantes de tout le Canada.
- Des compétences exceptionnelles en communication sont requises et, idéalement, le directeur général devra posséder une maîtrise professionnelle parfaite des deux langues officielles.
- Leadership progressif démontré au sein d'une organisation.
- Leadership efficace – capacité à influencer positivement les autres afin d'obtenir des résultats qui servent au mieux les intérêts de l'AAPC.
- Gestion des ressources humaines, y compris le coaching, le mentorat et la performance – capacité à travailler en collaboration et efficacement avec les autres pour fixer des objectifs, résoudre des problèmes et prendre des décisions qui améliorent l'efficacité de l'organisation. Capacité démontrée à gérer le personnel et les sous-traitants, avec d'excellentes compétences en matière de consolidation d'équipe et de mentorat.
- Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques et opérationnels – capacité à diriger l'élaboration d'un plan stratégique et à traduire efficacement les buts et objectifs en un ensemble de tâches opérationnelles cohérentes, limitées dans le temps et mesurables, nécessaires à la mise en œuvre du plan.
- Capacité à résoudre les problèmes et à prendre des décisions de manière collaborative – capacité à évaluer les situations afin de déterminer leur importance, leur urgence et les risques qu'elles comportent, et à prendre des décisions claires, fondées sur des preuves, opportunes et dans le meilleur intérêt de l'organisation.
- Gestion de projet – Capacité à coordonner des intérêts multiples et à gérer des partenaires et/ou des sous-traitants afin d'atteindre les résultats et les délais du projet.

- Communication, sensibilisation et partenariats stratégiques – Capacité à établir et à maintenir des relations de travail positives avec d'autres personnes, tant à l'interne qu'à l'externe, afin d'atteindre les objectifs de l'organisation. Excellentes compétences en communication, en prise de parole en public et en défense des intérêts dans les deux langues officielles (préférée).
- Gestion financière et gestion des risques – Capacité à fournir des orientations et des conseils sur les processus d'élaboration du budget, à identifier les risques financiers et à formuler des recommandations sur l'atténuation des risques. Expérience avérée en matière de gestion financière, de budgétisation et de développement des ressources.
- Élaboration et évaluation de programmes – Capacité à travailler avec des équipes diverses afin d'établir des paramètres et des objectifs concrets pour les programmes.
- Communicateur efficace à l'écrit et à l'oral – à l'aise pour parler en public, capable de s'exprimer et d'écrire de manière claire, concise et opportune en utilisant des outils et des techniques de communication appropriés et efficaces.
- Capacité à écouter attentivement et à poser des questions pour clarifier les situations et les communications.
- Formation, expérience professionnelle et bénévolat pertinents permettant d'exercer un leadership crédible, pouvant inclure, sans s'y limiter, un diplôme universitaire de deuxième cycle, tel qu'une maîtrise en administration des affaires (MBA), une maîtrise en administration publique (MPA) et/ou une certification en gestion des organisations à but non lucratif et une certification CSAE ou IABC.

Exigences du poste :

- Le directeur général est amené à se déplacer pour assister à des réunions (en moyenne cinq voyages par an d'une durée de 3 à 7 jours, y compris une semaine pour assister au congrès annuel de l'AAPC) et à représenter l'AAPC dans divers lieux au niveau national et, occasionnellement, international.
- Un permis de conduire valide est requis.
- Certaines réunions et certains événements nécessitent une disponibilité de 16 heures ou plus par jour.
- Le directeur général peut être amené à marcher et à rester debout pendant une grande partie de ce temps lors de certains événements, par exemple le congrès annuel.
- Des présentations fréquentes sont requises dans des forums publics.
- Le directeur général peut parfois être amené à soulever ou à déplacer des charges pouvant atteindre 40 livres.

Biographies du groupe de travail de recherche



Matthew Mills
APALA, CSLA, MCIP
Président



Michael Magnan
AALA, CSLA
Président-élu



Teri Cantin
BCSLA, CSLA
Directrice



Accompagner les organisations de profit social face à des défis complexes

The Discovery Group est un cabinet-conseil international spécialisé dans le secteur du profit social. Nous sommes convaincus que les organisations de profit social jouent un rôle déterminant dans la transformation de nos sociétés. Depuis 2017, notre mission est d'accompagner des organisations partout dans le monde afin de concrétiser leur vision stratégique et d'en maximiser l'impact au sein des communautés qu'elles desservent.

Nous collaborons étroitement avec nos clients pour les accompagner dans la définition du changement qu'ils souhaitent opérer, dans l'élaboration de stratégies efficaces pour y parvenir, ainsi que dans la mise en place des outils, des capacités organisationnelles et des compétences nécessaires à leur succès.

www.thediscoverygroup.ca

THE
DISCOVERY
GROUP